



Réseau-1 Québec

Appel à projets de développement

CONCOURS 2018-2019

DATE LIMITE pour le dépôt des projets : 7 novembre 2018 à 23 h 59

Les buts du Réseau de connaissances en services et soins de santé intégrés de première ligne du Québec (Réseau-1 Québec) sont de combler le fossé entre le milieu de la recherche et la pratique clinique, de promouvoir une culture de recherche collaborative entre les chercheurs, les clinicien(ne)s-praticien(ne)s, les patient(e)s et les gestionnaires, et d'établir nos [réseaux de recherche axée sur les pratiques de première ligne \(RRAPPL\)](#) comme vitrines d'une première ligne intégrée, forte et apprenante.

OBJECTIFS DU CONCOURS

- Financer des projets qui sont à un stade précoce de développement et qui visent à élaborer un protocole de recherche de type « [recherche 3.0](#) » pour évaluer l'implantation d'une innovation¹ ou d'un changement dans la prestation de services dans les milieux cliniques associés aux RRAPPL, en vue d'améliorer la qualité et l'intégration des soins pour les patient(e)s.
- Ces protocoles pourraient être soumis ultérieurement au concours annuel de projets de recherche sur les innovations du Réseau-1 ou à d'autres concours.
- Faciliter la création d'équipes de recherche formées de chercheur(e)s, de clinicien(ne)s-praticien(ne)s, de patient(e)s-partenaires et de gestionnaires.
- Renforcer les compétences des équipes quant à la mise en œuvre et à la diffusion d'innovations en pratique clinique pour améliorer les soins intégrés de première ligne aux bénéficiaires des patient(e)s.
- Encourager un échange dynamique entre les RRAPPL pour faciliter le partage et l'application des connaissances dans les milieux cliniques.

PRIORITÉS DU CONCOURS

- Nous donnons la priorité aux projets centrés sur des besoins ou des questions de recherche qui émergent de la pratique clinique.
- Nous encourageons fortement le développement de projets qui s'alignent sur les [priorités de recherche à moyen et long terme](#) du Réseau-1 dans le cadre du Réseau pancanadien de la SRAP sur les innovations en soins de santé de première ligne et intégrés (dont le Réseau-1 Québec est la composante québécoise).

¹ nouvelle intervention ou transposition d'une pratique innovante établie ailleurs ou suite d'un projet de recherche dans un nouveau milieu.

CARACTÉRISTIQUES DU CONCOURS

Les projets doivent être menés par au moins un(e) chercheur(e) et un(e) clinicien(ne)-praticien(ne) à titre de coresponsables du projet. Ce partenariat doit être explicite et bien décrit dans la demande. La demande doit démontrer un engagement de la part d'un RRAPPL. Les RRAPPL sont là pour faciliter un réel partenariat entre clinicien(ne)s-praticien(ne)s, chercheur(e)s, patient(e)s et gestionnaires et à amener des cliniques à s'impliquer dans les projets, en partenariat avec le bureau central du R1Q et d'autres partenaires.

Les activités financées pourraient inclure ce qui suit :

- le recrutement de patient(e)s et de gestionnaires;
- le recrutement de cliniques associées aux RRAPPL;
- des rencontres entre chercheur(e)s, clinicien(ne)s-praticien(ne)s, patient(e)s ou gestionnaires en vue d'établir des partenariats de recherche ou pour concevoir un projet de recherche;
- l'élaboration de stratégies innovantes d'application de connaissances en fin de subvention (voir : <http://www.cihir-irsc.gc.ca/f/45321.html#a7>);
- des ateliers de formation en méthodes de [recherche 3.0](#) (au-delà de ceux qui pourraient être offerts par le R1Q, voir ci-dessous);
- l'élaboration du protocole (rédaction et coordination de la demande).

Les équipes qui désirent soumettre un projet doivent prendre contact avec leur RRAPPL pour leur faire connaître le projet et discuter de leurs besoins éventuels. L'équipe doit fournir une lettre d'intention d'ici **le 10 octobre** qui décrit brièvement le projet, ses objectifs et la méthode proposée (voir le lien pour accéder au formulaire de lettre d'intention à la fin de ce document).

Nous encourageons les personnes et les milieux cliniques qui ne sont pas encore associés à un RRAPPL à prendre contact avec les personnes-ressources des RRAPPL (voir à la fin de ce document) pour explorer la possibilité de s'associer à ces derniers ainsi que leur intérêt et leur rôle éventuel dans le projet.

En tant que projet financé par le R1Q les équipes auront un accès prioritaire aux services de consultation des composantes de [l'Unité de soutien SRAP du Québec](#). Des ressources supplémentaires (ateliers, webinaires ou autres) pourront être mises à la disposition des équipes gagnantes par le R1Q pour bonifier les compétences des équipes en méthodes de [recherche 3.0](#) (ex. l'engagement des patient(e)s-partenaires et des gestionnaires).

FONDS DISPONIBLES

Jusqu'à quatre projets recevront chacun un financement d'un maximum de 5 000 \$ de la part du R1Q sur une période de huit mois. Cette année, des fonds pour des projets additionnels sont disponibles de la part des Départements de médecine de famille (et de médecine d'urgence) de McGill et de Sherbrooke. Le R1Q communiquera avec les projets éligibles à ces fonds additionnels suite au processus d'évaluation de projets, le cas échéant.

EXIGENCES RELATIVES AUX PROJETS FINANCÉS

Les responsables des projets sélectionnés s'engagent à :

1. Communiquer et interagir régulièrement avec leur RRAPPL.
2. Soumettre leur protocole de recherche à la fin de la période de financement (30 septembre 2019).
3. Fournir des rétroactions pendant et à la fin du projet à des fins d'évaluation du Réseau-1.

ADMISSIBILITÉ DES DEMANDES DE FINANCEMENT

Sont admissibles les projets qui répondent aux priorités du concours et qui satisfont aux deux critères suivants :

1. Être menés par des membres en règle du Réseau-1 dont le profil est à jour;
2. Être menés par un(e) chercheur(e) et un(e) clinicien(ne)-praticien(ne) à titre de coresponsables activement impliqués dans le projet.

Les demandes qui ne satisfont pas à ces critères seront retirées du concours. Ne sont pas admissibles les projets menés par des équipes qui reçoivent actuellement un financement du Réseau-1 provenant d'un concours de projets de développement précédent.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Adéquation aux priorités et objectifs de l'appel à projets
<ul style="list-style-type: none">• Le projet vise à élaborer un protocole de recherche pour évaluer l'implantation d'une innovation ou un changement de pratique en vue d'améliorer la qualité et l'intégration des soins pour les patient(e)s.
<ul style="list-style-type: none">• Le projet est centré sur des besoins ou des questions de recherche qui émergent de la pratique clinique.
<ul style="list-style-type: none">• Les questions ou les objectifs du projet s'alignent sur les priorités de recherche à moyen et long terme du Réseau-1 dans le cadre du Réseau ISSPLI.
Scientificité
<ul style="list-style-type: none">• Les objectifs sont clairs.• Les objectifs sont justifiés par des connaissances pertinentes.
Partenariat
<ul style="list-style-type: none">• Le partenariat entre le/la chercheur(e) et le/la clinicien(ne)-praticien(ne) est explicite.
Faisabilité
<ul style="list-style-type: none">• L'échéancier du plan de travail et le budget sont réalistes.• L'équipe a l'expertise requise pour mener à bien le projet. Le/la chercheur(e) responsable a la capacité de réaliser un projet de qualité et est affilié à un établissement leur permettant de détenir les fonds de recherche. Le/la clinicien(ne)-praticien(ne) responsable a une pratique clinique active ainsi que la capacité d'influencer la pratique et des changements organisationnels.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles sont les salaires des coordonnateurs ou coordonnatrices et des assistant(e)s de recherche ainsi que les ressources nécessaires pour développer le projet (consommables, frais de déplacement pour des réunions, frais d'inscription à des ateliers de formation, etc.). Les dépenses non admissibles sont les frais de déplacement pour assister à des congrès et les paiements directs aux chercheur(e)s ou aux clinicien(ne)s-praticien(ne)s.

PROCÉDURE À SUIVRE

1. Prendre contact avec leur RRAPPL.
2. Soumettre le [formulaire de lettre d'intention](#). **Date limite : 10 octobre 2018 à 23 h 59.**
3. Obtenir une lettre d'attestation de l'engagement du RRAPPL, signée par le directeur ou la directrice.
4. Préparer la demande de financement (voir « Présentation d'une demande de financement » ci-dessous).
5. Soumettre la demande de financement à info@reseau1quebec.ca
Date limite : 7 novembre 2018 à 23 h 59.

Veillez noter que ce sont les équipes des projets et non les RRAPPL qui doivent soumettre les demandes.

DATES IMPORTANTES

Date limite de présentation des formulaires de lettre d'intention : 10 octobre 2018 à 23 h 59

Date limite de présentation des demandes : 7 novembre 2018 à 23 h 59

Date prévue de l'avis de décision : fin janvier 2019

Date de début du financement : 1^{er} février 2019

Date de fin du financement et date limite pour fournir le protocole de recherche final : 30 septembre 2019

PERSONNES-RESSOURCES AU SEIN DES RRAPPL

[RRAPPL Université Laval](#)

Lise Poisblaud, coordonnatrice : lise.poisblaud.ciusssc@ssss.gouv.qc.ca

[RRAPPL Université McGill](#)

Nadjib Mokraoui, coordonnateur : pbrn.fammed@mcgill.ca

[RRAPPL Université de Montréal](#)

Fatoumata Binta Diallo, coordonnatrice : fatoumata.binta.diallo.2@umontreal.ca

[RRAPPL Université de Sherbrooke](#)

Mireille Luc, coordonnatrice : medfam-coord-recherche@usherbrooke.ca

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET QUESTIONS

Pour devenir membre en règle du Réseau-1 :

<http://reseau1quebec.ca/membres-et-partenaires/membres/>

Pour mettre à jour son profil de membre :

<http://reseau1quebec.ca/modifier-mon-profil/>

Pour toutes questions, consultez la [Foire aux questions](#) ou contactez-nous à :

info@reseau1quebec.ca

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

Formulaire de candidature* <ul style="list-style-type: none">• Titre du projet• Noms, coordonnées et affiliations institutionnelles des coresponsables• RRAPPL impliqué(s)• Résumé en langage simple• Description du projet <p>*Le formulaire est disponible ici.</p>
Références
CV des responsables du projet (chercheur(e) et clinicien(ne)-praticien(ne))
Lettre d'attestation d'un RRAPPL, signée par le directeur ou la directrice
Budget et justification (1 page maximum)
Plan du travail et échéancier du projet (1 page maximum)